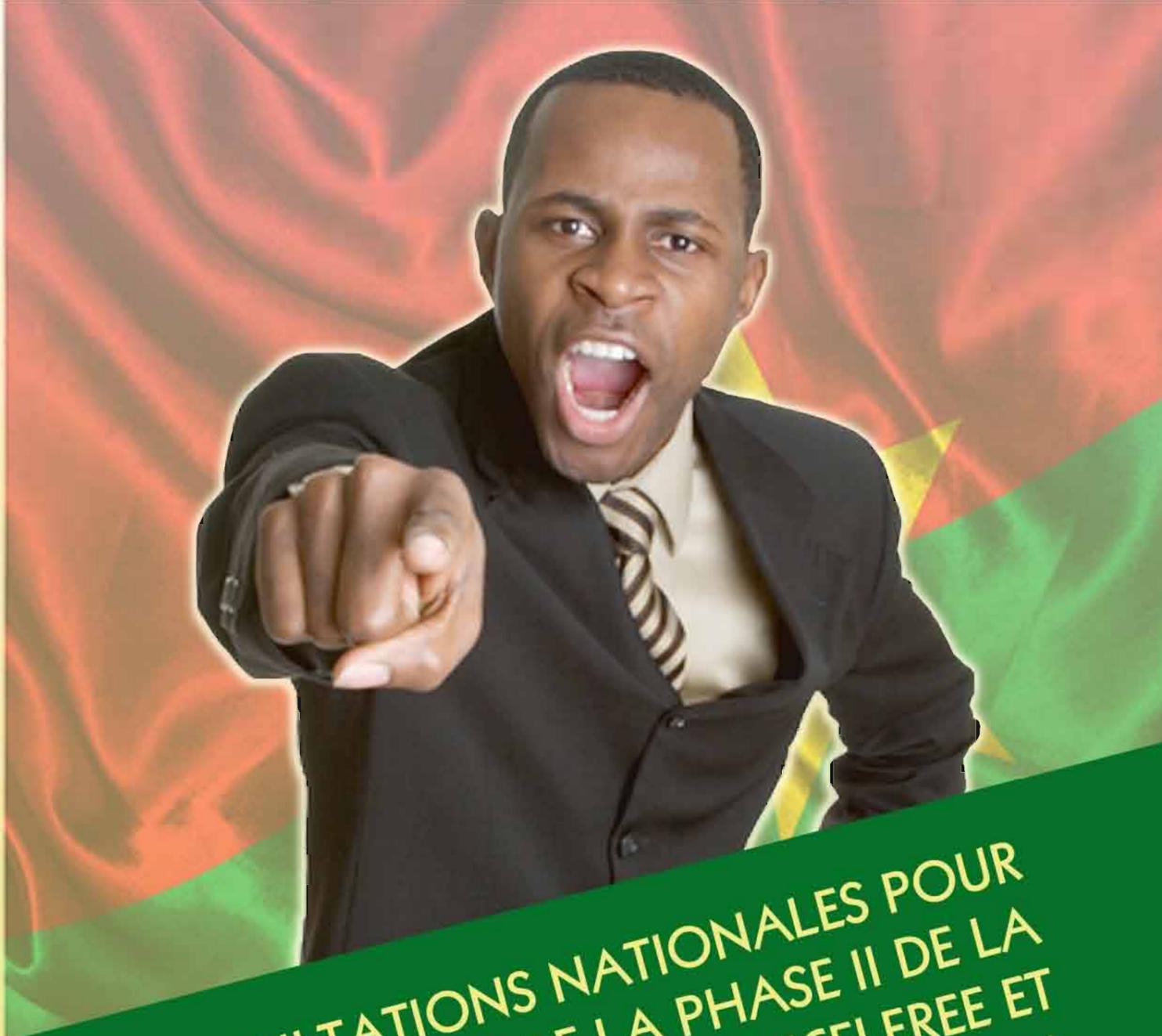


Dans le cadre du suivi de la SCADD par la société civile, il est mis en place un organe conséquent de la société civile composé de trois (Troïka) Organisations unanimement choisis pour la spécificité de leur domaine de compétence et leur capacité à couvrir le territoire national. Ce sont: le secrétariat permanent des associations et organisations non gouvernementales (SPONG), qui compte environ 160 membres repartis sur tout le territoire national, le Conseil national des Organisations de la société civile (CNOSC), lui aussi représenté sur tout le territoire national et le Centre de suivi et d'analyses citoyens des politiques publiques (CDCAP), réseau de 12 OSC avec un encrage local dans une cinquantaine de communes et une expertise dans le suivi et l'analyse des politiques publiques avérés. Celles-ci sont membres du comité national de pilotage de la SCADD et à ce titre engage la responsabilité de la société civile burkinabè dans son ensemble dans la performance de la réponse à la pauvreté.



**CONSULTATIONS NATIONALES POUR
L'ELABORATION DE LA PHASE II DE LA
STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET
DE DEVELOPPEMENT DURABLE (SCADD)**

**Attentes de la Société civile
du Burkina Faso pour la SCADD II**



Introduction

Référentiel quinquennal d'orientation du développement économique et social du Burkina Faso, la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) s'inscrit dans la réalisation de la vision de développement à long terme définie par l'Étude nationale prospective (ENP) "Burkina 2025", à savoir : "Le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale."

Le premier cycle de la SCADD couvrant les années 2011 à 2015 étant à son terme, le Comité national de pilotage de la SCADD (CNP/SCADD) a retenu qu'un deuxième cycle portant sur la période 2016-2020, soit élaboré et adopté en 2015. Sa démarche d'élaboration prévoit l'organisation de larges et inclusives concertations parmi lesquelles, l'atelier de consultation des Organisations de la société civile (OSC). Le STN/SCADD attend une note de contribution de 5 pages maximum présentant les attentes spécifiques de la société civile pour la SCADD 2.

Dans le cadre de cet exercice, la société civile a défini quelques repères pour son analyse. Tout en étant solidaire de la nécessité d'une croissance accélérée, la société civile milite pour un développement humain intégral, inclusif et durable.

Aussi, après un bilan indépendant des résultats de la SCADD et face aux attentes et préoccupations des populations, la société civile souhaiterait apporter sa contribution pour les réflexions pouvant guider l'élaboration de la deuxième phase de la SCADD pour le quinquennat 2016-2020.

Les attentes de la société civile

Les principales attentes des citoyens ont été identifiées et structurées en se basant sur les études comme Afrobaromètre (éditions 2009 et 2014), le Citizen Policy Review (édition 2012), collecte de données auprès des OSC au niveau national (Juillet 2015).

L'analyse des insuffisances de la SCADD 1, des enjeux du post 2015 et du rapport du PNUD sur le développement humain durable au Burkina en 2012 a permis à la société civile d'identifier les orientations stratégiques suivantes pour la SCADD 2 :

- L'adoption de l'Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités développé par le PNUD comme principal indicateur de performance de la SCADD en lieu et place du PIB ;

- Le passage de l'approche basée sur les besoins à l'approche basée sur les droits humains. Ce passage nécessite d'une part l'appui à la prise de conscience par les populations de leurs droits et de leur capacité à les revendiquer et d'autre part la prise de conscience des gouvernants de leurs obligations vis-à-vis des citoyens ;

- La prise en compte systématique de la réduction des inégalités par des mécanismes crédibles de ciblage des groupes défavorisés, de solidarité et de redistribution équitable des fruits de la croissance afin qu'elle profite à la majorité des différents groupes sociaux de façon inclusive et non à une minorité de privilégiés.

- La promotion d'une approche intégrée et cohérente de développement contrairement à la SCADD 1 qui a renforcé le cloisonnement des différents secteurs, contribuant ainsi à l'inefficacité globale de la stratégie en termes d'effet et d'impact sur le bien-être des populations. Le cas le plus flagrant est celui de l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement qui n'apparaissent pas comme conditions indispensables pour la santé, l'éducation, le développement humain durable. Pourtant le faible accès à l'eau potable et à l'assainissement compromet fondamentalement l'efficacité de toutes interventions en matière de santé et d'éducation et

même l'efficacité économique globale du pays. L'étude de la Banque Mondiale, montre que le Burkina Faso perd environ 86 milliards de francs par an et que plus de 70% des lits d'hôpitaux sont occupés par des malades souffrants de maladies hydriques. La SCADD 2 doit veiller particulièrement à une prise en compte conséquente de l'accès aux services sociaux de base et l'amélioration de la situation socioéconomiques des groupes vulnérables. Il est important que l'allocation des ressources pour les investissements assure un bon équilibre entre les investissements structurant pour la croissance économique et l'impératif de réduction de la pauvreté et des inégalités en termes de qualité de vie des populations et cela sur la base de modélisation scientifiquement éprouvé.

- L'allocation de ressources conséquentes (humaines, techniques et financières) pour les investissements nécessaires à l'accès universel aux services sociaux de base, notamment en mettant l'accès sur l'eau potable, l'hygiène, l'assainissement et l'énergie en plus de la santé et de l'éducation déjà en bonne place dans l'agenda de développement. En effet, il est impératif de repositionner l'eau potable et l'assainissement qui ne représentent à l'issue de la SCADD 1 qu'environ 2% du budget national. Cette proportion équivaut à la moitié des pertes économiques due au mauvais assainissement, soit 86 milliards de FCFA, selon l'étude de la banque Mondiale, optcii). La nécessité d'accorder l'importance due à l'eau potable et à l'assainissement se justifie également par les attentes exprimées par les citoyens à l'issue de l'enquête Afrobaromètre 2014, qui montre que l'eau a toujours été le premier besoin exprimé par les Burkinabè (33%).

- L'intégration de dispositions spécifiques pour garantir la paix, la cohésion sociale et la sécurité (notamment la prévention du terrorisme) en collaboration étroite avec la société civile .

- La nécessité de donner à la société civile, les moyens techniques et financiers pour la veille et le contrôle citoyens indépendants sur l'ensemble des programmes publics opérationnalisant la SCADD, conformément à l'engagement et à la nécessité d'amélioration de la gouvernance au Burkina Faso.

Conclusion

Au terme de cette analyse la société civile retient que les résultats de la SCADD 1 ont été globalement insatisfaisants en termes d'effets sur la qualité de vie des populations.

Elle souhaite que la SCADD 2 promeuve une vision intégrée de la croissance qui va générer un développement humain durable tout en réduisant de façon significative les inégalités. Pour ce faire, les OSC de la Troïka ont élaboré une ébauche de cadre logique avec des demandes concrètes et explicites à prendre en compte par l'État dans le cadre de la formulation de la SCADD 2.

La société civile prendra toutes les dispositions pertinentes pour assurer l'information et le débat citoyens de la façon la plus large possible tout au long du processus de formulation de la SCADD 2, afin que les préoccupations fondamentales et prioritaires des populations soient convenablement prises en compte par les autorités publiques et politiques à leurs niveaux de responsabilités respectifs.

Tout en réitérant ces félicitations aux autorités étatiques pour les efforts consentis au cours de la première phase de la SCADD qui se sont manifestés par une bonne collaboration avec la société civile, par des réalisations au profit des populations, la société civile, par les membres de la Troïka se tient à la disposition des autorités publiques pour développer et faciliter la prise en compte de ces attentes tout au long du processus de formulation de la SCADD 2.

Annexe : Ébauche de cadre logique de la SCADD 2

LOGIQUE D'INTERVENTION	JUSTIFICATION	ACTIONS (EN PHASE AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE)	ATTENTES SPECIFIQUES DE LA SOCIETE CIVILE
OBJECTIF GENERAL : REALISER UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUCIEUSE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GENERATRICE D'EFFETS DURABLES SUR LA QUALITE DE VIE DES POPULATIONS ET LA REDUCTION DES INEGALITES			
Justification : Il est important que l'objectif général traduise la volonté d'un développement économique et social équitable et durable. Indicateur : Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités			
Objectif spécifique 1 : Développer le capital humain et promouvoir l'équité sociale	Il est important que la promotion du capital humain soit établie comme priorité car elle est la condition primordiale de tout développement. L'équité sociale est la condition essentielle pour garantir le développement harmonieux, la paix et la stabilité. Une croissance sans capital humain et sans équité sociale ne profiterait qu'à une minorité privilégiée avec un grand risque de désintégration sociale contraire à la vision de développement du pays. Toutes les priorités transversales de la SCADD 1 doivent être intégrées dans les actions de cet objectif spécifique.	1.1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le pays 1.2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable 1.3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges 1.4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie 1.5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles 1.6. Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau 1.7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	Promouvoir l'approche basée sur les droits au lieu de l'approche basée sur les besoins Accélération des efforts pour l'accès universel et permanent à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement Maintien des efforts vers l'accès universel à l'éducation et à la santé Promotion de l'accès universel à l'énergie comme facteur essentiel d'une vie décente Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle Promotion des mécanismes de solidarité et d'équité sociale
Objectif spécifique 2 : Développer de façon durable les piliers de la croissance	Les principaux risques de dégradation de l'environnement résident dans les choix stratégiques pour la croissance économique. Il est donc impératifs que les piliers de croissance soient identifiés et promus dans le respect est impératifs de gestion durable de l'environnement. Les préoccupations environnementales doivent être intégrées dans la promotion des piliers de croissance et non considérées en parallèle. Toutes les autres priorités transversales de la SCADD 1 doivent être intégrées dans les actions de cet objectif spécifique.	2.1. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous 2.2. Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation 2.3. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables 2.4. Instaurer des modes de consommation et de production soutenables 2.5. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité 2.6. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Accès aux crédits pour les acteurs économiques à tous les niveaux Accès universel à l'énergie pour les activités économiques à tous les niveaux Accès à la formation professionnelle et à l'emploi Sécurisation foncière Développement des infrastructures de désenclavement Développement de mécanismes innovants de financement et sécurisation des investissements Gestion durable des terres et lutte contre la désertification Gestion intégrée des ressources en eau Mise en œuvre de la politique nationale d'adaptation aux changements climatiques
Objectif spécifique 3 : Améliorer la gouvernance	Reconduite de la SCADD 1	3.1. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable avec la démocratie, le respect des droits humains, l'accès pour tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions publiques efficaces, responsables et ouvertes.	Prévention des crises socio-politiques par le respect des principes et valeurs démocratiques Promotion de la paix et de la cohésion sociale et prévention du terrorisme Appui à la société civile (les moyens techniques et financiers) pour la veille et le contrôle citoyens indépendants